

Déclaration commune des organisations syndicales représentatives au CSE TGS le 26 JANVIER 2021 suite à la consultation sur les conséquences économiques de la crise aéronautique suite à la COVID-19 sur les activités de la Société THALES Global Services SAS ainsi que leurs effets sur l'emploi et les mesures d'adaptation envisagées

Comme les organisations syndicales en avaient fait l'analyse, et comme le démontre clairement l'expertise du cabinet SYNDEX, les suppressions de 80 postes au sein des activités TGS ne sont pas, contrairement à la formulation choisie par la Direction du Groupe, une conséquence de la crise aéronautique suite à la COVID, mais exclusivement une volonté économique de réduction de la masse salariale. **C'est ce qui justifie notre désaccord et notre vote CONTRE.**

Cette position appelle les remarques suivantes de notre part :

- La suppression de 80 postes correspond à une baisse de 5% des effectifs TGS. Elle est basée sur une hypothèse de réduction du CA 2020 pour TGS anticipée de -30% pour AVS et de -25% pour la BL AMS de LAS. En final cette baisse n'est en réalité respectivement que de -2,1% et -3%.
- La répartition du nombre de postes repères supprimés est uniquement basée sur le chiffre d'affaire par SP et a été calculée sur des effectifs de départ non précisés, parfois CDI + CDD + alternants, parfois que CDI (actifs et inscrits), sans jamais mentionner **les effectifs de départ et les effectifs cibles** et sans jamais prendre en compte l'activité des prestataires qui sont des contributeurs à la charge globale du travail.
- Lorsque l'on analyse par SP la baisse des effectifs, on constate une application moyenne de 5%. Par contre, l'impact des suppressions par postes repères met en exergue des pourcentages très inégaux et, dans certains cas, très supérieurs (plus de 22 % pour un poste repère par exemple) **ce qui aura des conséquences importantes sur la gestion de la charge de travail dans ces postes repères.**

En conséquence, sans informations légitimes nous expliquant cette disparité, nous demandons une meilleure cohérence et une nouvelle analyse des postes repères les uns par rapport aux autres. Sans explications de la part de la Direction, **l'impact au niveau de la charge de travail sera un point de vigilance important que les élus du CSE suivront attentivement.**

Les gains de productivité engendrés par la numérisation de différents outils étaient programmés depuis plusieurs années. La crise de la COVID a créé un effet d'aubaine qui a permis de supprimer des postes dans certains postes repères au nom des conséquences de cette pandémie.

Aucune visibilité sur la gestion de la charge de travail n'a été présentée, aucune analyse des risques et actions envisagées une fois ces postes supprimés n'ont été réalisées.

Nous formulons aussi dans la présente déclaration nos préoccupations quant à la mise en œuvre du plan qui doit accompagner ces suppressions de postes.

Pour mémoire, ce plan est basé sur le double volontariat du Salarié et de la Direction.

Or, nous constatons déjà que des salariés ont été approchés, par leurs managers, leur demandant de partir à la retraite sans que le salarié n'en ait émis préalablement le souhait.

Nous demandons :

- Une transparence totale sur le double volontariat et une communication sur le dispositif envisagé à tous les salariés TGS.
- Un traitement équitable des dossiers.
- La présentation des critères objectifs qui seront retenus.
- Les hypothèses du nombre de personnes concernées selon les types de départs envisagés à savoir MAD, départ à la retraite et toutes les autres options proposées dans le cadre de l'accord soutien à l'emploi qui se déroulera sur 2021 et 2022.
- La prise en compte d'un planning de transfert de compétence.
- Un suivi mensuel des dispositions prises en matière de mobilité, avec toutes les actions mises en œuvre, notamment en terme de formation, de départs en MAD ou retraites.

En conclusion, ces suppressions se traduisent pour les salariés TGS par une double peine :

- Surcharges de travail non prises en compte.
- Un avenir incertain quant au fait qu'ils soient en capacité de délivrer les services attendus, et donc un potentiel mécontentement des entités qui pourrait impacter l'avenir de TGS.

Ce contexte nous fait craindre l'accroissement des RPS, malgré un engagement certain des salariés TGS.